



**Entreprises et
Territoires d'Avenir**

FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

Nos trois propositions INNOVANTES

*Pour aller plus loin et plus vite, dans le projet de
réforme de la politique de la Ville, au moindre coût,
et avec plus d'efficacité.*

Manifeste de l'été 2018

SOMMAIRE

I- Mot du président

(page 3 et 4)

II- Introduction

(page 5)

III - Les constats

(pages 6 – 9)

III- La revitalisation des centres-villes et des friches industrielles, commerciales et artisanales

(pages 10 – 11)

IV- Les incubateurs nationaux de croissance

(pages 12 – 15)

V - Les stages nationaux d'initiation à la vie citoyenne

(pages 16 - 19)

VI - Le Groupe permanent de travail et de réflexion

(page 19)

VII - Conclusion

(page 20)



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

I - Mot du Président

Chers (es) Amis (es),

C'est bien connu : l'actualité n'a de cesse de nous rattraper, souvent par surprise, et parfois en nous encourageant à persévérer.

*Ainsi parmi les dix propositions énoncées dans notre Manifeste 2017, certaines reviennent, à l'origine de notre inspiration, ne serait-ce que, et sans fausse modestie, pour nous confirmer que nous étions dans la bonne optique des choses et que **le rôle de force de proposition**, qui fait partie de notre cœur de métier, avec notre accompagnement et notre suivi des mesures dites « en faveur des Territoires d'Avenir » a bien été accompli.*

En effet, on ne peut que se féliciter des nouvelles orientations prises tout récemment par nos gouvernants et qui viennent confirmer que notre analyse de la situation, permettait d'envisager des issues positives aux problèmes socio-économiques.

.../...

.../...

Je cite pour l'exemple :

- l'ouverture annoncée de dix nouvelles Ecoles de la Deuxième Chance qui correspond à notre vœu émis dans notre proposition n°3 du Manifeste 2017,
- l'orientation du choix de l'Etat vers un « **Service Universel** » civil et de courte durée qui fait l'objet de notre proposition n°10,
- l'accélération de **la découverte du monde du travail** avec la facilitation de l'accès aux jeunes stagiaires contenu dans notre proposition n°2,
- **la revitalisation des centres villes et des friches commerciales et artisanales** inscrite dans le dispositif « Cœur de Ville » que nous proposons dans la N°8,
- **un suivi régulier** des nouveaux engagements, tous les deux mois, par le Président de la République, qui va dans le sens de notre proposition n°9.

Je n'ai pas la prétention de revendiquer, au nom de tous les membres du Groupe de travail et de réflexion de notre association « Entreprises et Territoires d'Avenir », l'unique paternité de ces orientations mais tout au moins leur inflexion, car personne ne peut contester notre faculté d'anticipation et la qualité de nos travaux, dont les résultats prouvent que nous sommes dans la réalité des choses.

Notre participation aux travaux de co-construction de la nouvelle Politique de la Ville et les encouragements à persévérer, **venant directement du cabinet du Chef de l'Etat**, sont autant de marques de reconnaissance qui confirment notre légitimité.

Le présent manifeste de l'été 2018 reprend trois de nos précédentes propositions que nous reconduisons par une présentation encore plus élaborée dans le cadre de l'innovation en faveur des Territoires d'Avenir

Je tiens à adresser tous mes remerciements aux membres du Groupe de travail et de réflexion pour la qualité de leur investissement et également toute ma reconnaissance à l'ensemble de nos adhérents, entrepreneurs et collectivités territoriales, qui nous soutiennent depuis 15 ans avec confiance et fidélité.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Jacques MURA
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Président « d'Entreprises et Territoires d'Avenir »

II – Introduction

Une POLITIQUE GENERALE et des OBJECTIFS à LONG TERME

Nous existons par et pour les résidents socio-économiques des « territoires d'avenir » concernés par la politique de la ville, que sont les collectivités locales, les entreprises et les habitants.

Les **TERRITOIRES D'AVENIR** sont des territoires urbains caractérisés essentiellement par un revenu moyen par habitant, réputé extrêmement et faible.

Nous croyons qu'il est indigne dans un pays de notre niveau, de se satisfaire d'une identification de zone, de quelques gestes humanitaires, et d'un encouragement parcimonieux à l'endroit des associations et entrepreneurs locaux, pour se donner bonne conscience et ...ne rien faire.

Nous croyons qu'il reste encore la possibilité avec peu d'investissement et un minimum de bonne volonté et de conscience humaniste, de changer rapidement la situation actuelle.

La finalité, de toutes les actions que l'on peut solliciter, est de voir disparaître le plus grand nombre possible de ces zones de pauvreté qui perdurent hélas aujourd'hui sous le vocable de QPV

Si cette orientation n'est jamais prise, nous assisterons sans doute à la poursuite d'une ghettoïsation accentuée doublée d'un nivellement par le bas préjudiciable à la nation toute entière



III - Trois constats pour chacune de nos propositions

Constat concernant la proposition 1 : le dispositif ZFU est un dispositif vertueux !

Véritable facilitateur pour la revitalisation des centres-villes et des friches industrielles, commerciales et artisanales, urbaines et pourquoi pas...rurales

Le très récent plan « Action Cœur de Ville » se met en place, et le 26 juin, devant les Elus des 222 villes ayant été retenues pour engager une revitalisation de leur Centre-ville, le gouvernement a insisté sur le rôle de facilitateur qu'il entend mener.

Ce sont près de 700 collectivités, et prioritairement, des petites villes mais également de plus importantes, qui sont confrontées à ce phénomène de désertification de leurs centres-villes.

A nouveau on reparle de « diagnostic prospectif », d'une « assistance méthodologique » « d'aides sectorielles » et même « d'un fonds de soutien exceptionnel » avec les partenaires du plan pour financer des projets innovants.

Pourtant dès 2011, dans les pages n°42 et 43 de notre manifeste « Ensemble pour l'avenir des Zones Franches » reproduites ci-dessous, nous avons apporté des exemples de revitalisation des centres-villes grâce au dispositif ZFU.

Depuis nous n'avons eu de cesse de proposer la pérennisation et l'extension de ce dispositif efficace et vertueux

En effet, le dispositif ZFU active l'arrivée de services jusqu'alors peu présents ou absents du territoire, à destination des entreprises et également des habitants (ex : activités de conseil, médecins spécialisées, crèches d'entreprises, laboratoires, restaurants).

Le dispositif ZFU permet de maintenir le commerce de proximité et de mettre en place des stratégies de développement commercial sur le territoire, ce qui constitue déjà une vraie performance.

Un dispositif qui permet d'accompagner le renouvellement des centres commerciaux vieillissant et la revitalisation des friches commerciales, artisanales et industrielles, dont voici quelques exemples :

Les Mureaux

Le commerce de détail représente 21% du tissu économique de la ZFU. Outre leur fonction commerciale les commerces assurent des fonctions de lieux de vie et de maintien du lien social.

Maubeuge

La ZFU représente un dispositif qui génère des investissements privés et contribue au développement de la périphérie du centre ville. En effet, 2 projets immobiliers, dont un est en cours de réalisation, prévoit la construction d'activités économiques dont :

L'implantation d'un complexe cinématographique, d'une brasserie, et d'un hôtel de grande chaîne + 8 000 m² : 2 200 m² commerces, 3 300 m² bureaux, 400 m² restaurants, 2 100 m² hôtellerie, pour le premier.

La construction de logements (500), des surfaces tertiaires, des activités commerciales et de loisirs, pour le second.

Toulon

La ZFU contribue très fortement à l'arrêt de la paupérisation et au retour de développement dans tous les domaines, commerces et services, logements privés et publics, services publics de proximité, aménagement de l'espace public.

Le dispositif ZFU attire les TPE et leur clientèle : *ces derniers grossissent le nombre des nouveaux clients des commerces du centre ville. L'ensemble génère de l'emploi.*

Ce cercle vertueux se confirme sur le centre ville de Toulon où se sont installées les TPE dans divers domaines : services aux entreprises, services à la personne, services des entreprises de l'internet. Ces nouveaux arrivants ont permis une diversification des commerces avec une montée en gamme : des enseignes commerciales réputées se sont récemment installées (Zara, Nespresso, Guess...).



Photo : Toulon, une ZFU atypique couvrant le centre historique et des friches industrielles de centre ville situées à proximité immédiate du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Toulon et du port.

Pour encore plus de détails sur nos travaux, retrouvez sur notre site internet « entreprises-territoires-avenir.org » l'intégralité de notre manifeste inscrit dans la page des territoires et intitulé « L'argumentaire commun en direct » à la ligne juillet-août 2011 – Collectif de défense des droits ZFU

En conclusion on ne peut qu'admettre la fiabilité ainsi que les vertus du dispositif ZFU et qu'à ce jour il n'existe pas de dispositif de substitution équivalent. Nous proposons une reconduction du dispositif réactualisé avec des mesures incitatives telles les incubateurs et la revitalisation des centres villes

Retrouvez l'ensemble de nos préconisations pour la revitalisation des centres villes, des friches commerciales, artisanales et industrielles, urbaines et rurales dans la rubrique IV (Page 10 à 11)

Constat concernant la proposition 2 : les incubateurs, solutions incontestées de développement économique

Les professionnels et acteurs publics ou privés de l'économie nationale disposent maintenant du recul suffisant pour connaître les conditions du succès économique des entreprises et les causes de leurs difficultés.

Personne ne conteste par ailleurs que le progrès social dépende étroitement de la croissance économique, condition nécessaire au développement d'une nation.

Nous disposons de tous les moyens et de toutes les compétences au niveau national et local pour générer du progrès économique et social, nous n'avons besoin que d'une volonté politique pour y parvenir.

Les Incubateurs d'Entreprises et Territoires d'Avenir réunissant tous les facteurs de progrès, constitueraient l'outil parfait d'amorçage du retour rapide à la compétitivité des entreprises Françaises.

Retrouvez l'ensemble de nos préconisations sur les pôles de compétitivité dans la rubrique V (Page 12 à 15)

Constat concernant la proposition 3 : un service national tellement nécessaire !

Lors de la publication de notre Manifeste 2017 incluant pour la première fois un volet sociétal notre association à exposé tout l'intérêt d'un Service national proposant un dispositif humain, réaliste, économe, efficace et valorisant.

Ce projet que nous conduisons depuis plus d'un an a fait l'objet d'une note (succincte) adressée par courriel à l'Élysée en amont du Conseil des Ministres du 27 juin, au cours duquel à été traité le sujet du Service national universel : le gouvernement confirme le scénario d'un mois et ouvre des consultations.

En fonction de tout l'intérêt que nous portons à l'éducation et à la valorisation de notre jeunesse, nous nous sommes déclarés volontaires pour participer à l'élaboration du dispositif final.

Retrouvez l'ensemble de nos préconisations sur les Stages Nationaux d'Initiation de la Jeunesse à la Vie Citoyenne dans la rubrique VI (page 16 à 19)



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

III - REVITALISATION DES CENTRES VILLES ET DES FRICHES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Urbaines et ... rurales.

*Document réalisé par M. Guy FAUGERE et la collaboration de M. Alain GAIDAN
avec la participation de M. Jacques MURA – Juin/Juillet 2018*

MESURES PRECONISEES DANS NOTRE PROPOSITION 1

Principe de base :_

Permettre la réintroduction d'activités commerciales, artisanales et culturelles dans les locaux laissés en friches dans les centres-villes, sans investissement de quelque nature que ce soit, de la part de l'Etat, autres que des abattements.

Participation et implication de l'Etat sur les points suivants :

Reprise de zones actuelles de type « PINEL », définir les conditions du dispositif de loyers modérés pour les baux commerciaux, et reprise du dispositif « Causse ou ex Besson ancien » pour les baux locatifs

Participation du bailleur : En acceptant le principe du loyer modéré, ce dernier bénéficie d'un abattement à hauteur de 60% sur les loyers hors charges

Avantages pour le preneur locataire : Moins de charge locative dans son effort de création ou d'installation, en bénéficiant d'un abattement complémentaire des taxes foncières de 30% sur la durée du bail.

Avantages pour l'état : Encaissement de recettes minorées par la disposition de loyer minoré en lieu et place de friches. A cela s'ajoute pour certains ayant opté pour la TVA des recettes supplémentaires.

Efforts de demandés à l'état et aux collectivités locales sur les recettes de taxes foncières, pour la pérennisation de l'Entreprise et favoriser son développement_:

Abattements fiscaux et sociaux sur les résultats d'exploitation à hauteur de 50% sur les 3 premières années et de 25% sur les suivantes.

Il est à noter que les villes font des efforts sur le coût de stationnement en ville pour permettre un meilleur accès aux commerces de proximité

Exemple : Gratuité de stationnement pour les 30 premières minutes

L'adoption de ces mesures permettrait une amélioration de l'image de la ville pour l'ensemble de la population et des visiteurs touristes

La recherche du principe **GAGNANT/GAGNANT** (*Etat, Collectivités, Entrepreneurs, Bailleurs*) a conduit notre réflexion

Un accompagnement du créateur d'entreprise (communication, gestion, animation) par un « **facilitateur expérimenté** » rendrait les conditions d'installation plus sûre.

Cette fonction pourrait être prise en charge par les collectivités locales et les associations d'entrepreneurs.



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

IV - Projet de création d'INCUBATEURS NATIONAUX DE CROISSANCE en Territoires d'Avenir.

*Document réalisé par Gérard LE JANNOU avec les apports de Patrick LANZAFAME,
de Magali BONNIER, de Raouf AZZOUZ et de Jacques MURA – Juillet 2018*

MESURES PRECONISEES DANS NOTRE PROPOSITION 2

LES INCUBATEURS D'ETA

Éléments majeurs de progrès économique et sociaux

Le concept intègre les aspects positifs du « coworking », des « Fab-labs », et autres pépinières ou couveuses, intégrant rationnellement et obligatoirement une éthique sociale, morale, éducative destinée à permettre la porosité et les échanges entre ces nouveaux pôles d'excellence économique et la vie des quartiers dans lesquels ils sont installés.

LES GRANDES LIGNES DU CONCEPT

Utiliser des locaux équipés, situés en ZFU ou QPV, bénéficiant des avantages liés à ces dispositifs, et destinés à accueillir pour trois ans des entreprises à potentiel affiché de développement et de création corrélative d'emplois

Un service d'accompagnement complet dans le cadre suivant:

- *mise à disposition de moyens communs
- *accompagnement à la gestion prévisionnelle et financière d'entreprises
- *bail précaire réglementaire de trois ans pour assurer une rotation dynamique des entreprises en incubateur
- *offre de formations multiples pour dirigeants et salariés

Un engagement citoyen et contractuel fort

- *échanges entreprise/écoles université
- *recrutement local priorisé
- *adhésion des entreprises à la structure de contrôle et de pilotage de l'incubateur
- *engagement à rester sur le territoire national, au moins partiellement en termes d'effectifs et de siège social, pendant dix ans

Des aides financières fortes pendant les trois ans d'incubation

*aides directes fiscales et sociales

*aides indirectes : formations, accompagnement, mise à disposition de locaux, de matériels et de services, ainsi que d'espaces collectifs

Un comité de gestion, de contrôle et de mesure des résultats

Le non-respect des engagements entraînerait rupture du contrat et remboursement des aides. Le comité recevrait et sélectionnerait les candidatures

LES EFFETS ATTENDUS

Obtenir enfin à partir d'un développement économique raisonné des entreprises et de l'incubateur une influence sur l'intégration sociale, le niveau de vie, et la sécurité des territoires.

Les Territoires d'Avenir (futurs ex ZFU QPV) devraient devenir la résidence privilégiée des « jeunes » créateurs entrepreneurs innovants compétents et exemplaires avec un effet d'ascenseur social bénéfique pour tous.

L'initiative peut être testée sur un territoire choisi afin de parfaire la mise au point du concept et d'en faire l'évaluation, pour une généralisation ultérieure en cas d'évaluation concluante et positive.

LES CAUSES DE DIFFICULTE ANIHILEES

- absence d'ambition
- manque de moyens suffisants pour couvrir le risque d'échec
- manque de compétence en matière de gestion des ressources humaines et de technique de gestion prévisionnelle
- Isolement
- pression administrative
- rémunération inconséquente des dirigeants

Les incubateurs (suite et fin)

LES CONDITIONS DU SUCCES REUNIES

- Fortes aides matérielles et financières directes et/ou indirectes adaptées
- Accompagnement professionnel
- Formation optimisée
- Contrôle externe
- Activité citoyenne par les liens avec la population et institutions locales
- Gestion prévisionnelle orientée vers la pérennité nationale



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

V - Les Stages Nationaux d'Initiation de la Jeunesse à la Vie Citoyenne

Extraits du projet, version courte

*Document réalisé par Jacques MURA avec la collaboration de M. Raouf AZZOUZ
et les contributions ponctuelles des membres du groupe de travail. Juillet/Août 2018*

MESURES PRECONISEES POUR LA PROPOSITION 3

Description du projet :

Dispositif humain, réaliste, économe, efficace et valorisant

Préambule :

La République ne saurait se résumer à ses institutions et son statut repose avant tout sur l'implication de citoyens rassemblés autour de valeurs partagées. Si la jeunesse est confrontée à de multiples difficultés, elle porte aussi tous les espoirs d'une société meilleure. C'est l'esprit d'entreprise et d'engagement des jeunes, dans d'innombrables projets, qui les incite à inventer de nouvelles formes de participation et de travail qui sont autant de preuves de la force et de la qualité de notre jeunesse. Cette jeunesse a un besoin impératif de repères, d'accompagnement, d'exemples concrets, d'objectifs identifiés et atteignables. Leur investissement naissant dans les domaines associatifs, culturels et entrepreneuriaux doit être initié sur les bases d'un engagement citoyen fort et pérenne.

Publics ciblés :

-Tous les jeunes citoyens, hommes et femmes, décrets valides, dès la sortie du collège

-Toutes les personnes migrantes âgées de 16 à 62 ans acquérant la Nationalité Française

L'objectif :

« Le développement de l'engagement pour la citoyenneté » figure parmi les priorités de l'Etat, non seulement de réussir l'universalisation d'un service civique décidée par le gouvernement, mais aussi de mobiliser l'ensemble des services de l'Etat sur ce thème qui comprend également une action volontariste de formation aux valeurs de la République et appelle forcément une démarche participative et coopérative.

Initier une synergie universelle propre à l'ensemble de la jeunesse pour développer le respect d'autrui, la solidarité, la responsabilité, l'altruisme et la nécessité de bien se comporter en initiant les jeunes à l'apprentissage de la vie citoyenne. Permettre à nos enfants d'acquérir tous les atouts nécessaires pour donner un but à leur vie de citoyen et la réussir pleinement en toute connaissance de cause. L'important pour les jeunes est de savoir vers quoi est tourné leur avenir : devenir des citoyens responsables, impliqués, préservés et heureux.

Privilégier l'humain :

La formule « stagiaire » est sans connotation belliqueuse, pas de rupture brutale avec le milieu familial et l'univers social, ce qui de ce fait constitueraient un encrage stabilisateur, à la fois moral et logistique pour les jeunes, tout au long de leur formation. Le statut des participants étant celui de stagiaire civil (par opposition à celui de militaire)

Les avantages logistiques :

Pas de caserne, ni d'encadrement uniquement militaire, les jeunes stagiaires continueraient à loger à leur domicile.

Pas ou très peu d'intendance, les seuls frais de résumant aux repas du midi, à la fourniture d'un paquetage et d'un « Pass-transports » local

L'encadrement :

L'encadrement permanent de chaque groupe de 10 stagiaires peut être assuré par des retraités bénévoles et partagé avec des personnels de la réserve citoyenne (1+1) l'animation de chaque stage et la formation, étant assuré à chaque atelier par les professionnels de chaque branche.

Les **TRES IMPORTANTES** économies financières :

Elles se situent au niveau des économies d'échelles dans l'intendance générale du dispositif :

La seule suppression du service civique actuel constituerait une économie égale à 500 millions d'euros telle que s'élève le coût pour 2018

Les avantages pour l'Etat :

Dispositif vertueux préservant les qualités intrinsèques de chaque individu, préconisant la liberté, l'égalité et la fraternité qui restent les dogmes de notre Nation. Economie de structure lourde (Casernes, matériel coûteux, personnel mobilisé, frais d'intendance)

Investissement dans des formations utiles qui dans l'application feront réaliser des économies à la société (volet santé, secourisme, prévention, comportement et formation)

Les avantages pour le/la citoyen.ne stagiaire :

Pas de rupture brutale avec sa famille à la sortie de l'adolescence
Pas d'interruption longue dans le cursus scolaire et familial
Etre traité sur un pied d'égalité de partage et de respect
Acquérir la motivation pour l'utile et la responsabilité
Vivre un brassage des couches de population
Se fondre dans la Nation
Se constituer une petite réserve pécuniaire personnelle
Se sentir devenir un citoyen à part entière

Ce document en version courte expose des extraits. La version complète du projet est réservée pour les travaux en commission concernée.

VI - LE GROUPE PERMANENT DE TRAVAIL ET DE REFLEXION D'ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

Autres participants (tes) aux travaux du Groupe de travail et de réflexion, permanent, d'Entreprises et Territoires d'Avenir : Olivia De BUYER (Grand Avignon), Stéphanie BOUFFARD (ex-Roissy Pays de France), Bénédicte MANIFACIER (Marseille), Béatrice MARCHAND (Nîmes) Fabrice DEMONTE (Grand Nancy), Bernard RAYMOND (Emmaüs 54)

VII - CONCLUSION DE NOTRE MANIFESTE DE L'ETE 2018

Nous sommes convaincus que c'est par la participation active de toutes les personnes directement concernées nous devons infléchir la mise en œuvre des politiques publiques.

On commence à percevoir les effets de cette mobilisation dans le cadre de la politique de la ville, dans l'activité des conseils citoyens, dans le déploiement du plan de lutte contre la pauvreté.

Nous devons en faire de même avec les jeunes sur le thème de l'engagement citoyen.

Nous devons poursuivre et développer les aides aux entreprises qui s'installent dans les Territoires d'Avenir, urbains et ruraux.

Nous devons trouver tous les moyens de développer les échanges constructifs entre les entreprises, l'éducation et la population résidente.

Nous devons améliorer ou parfois réactiver les dispositifs d'évaluation et de communication des résultats.

COLLECTIF

National pour la défense des droits ZFU

285 rue Gilles Roberval – Parc Kennedy – MIESS – Bât C – 30900 NÎMES
Téléphone fixe : 04 66 38 28 36 – Télécopie : 04 66 02 42 32 – Portable : 06 75 12 11 17

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 – Siret : 480 892 942 00016
N° de récépissé de déclaration de création de l'Association à la Préfecture du Gard : 032002049